
Adresse de la société populaire de Xantes qui félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Xantes qui félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 189-190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25291_t1_0189_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

combattent, les électrise, fait naître en eux l'enthousiasme, et l'esclavage qu'ils abhorrent leur fait braver tous les dangers.

A votre exemple, ils contemplent, de sang-froid, la faux tranchante de la mort; et si jamais le fer assassin pouvoit vous atteindre, ce ne seroit qu'après que leurs têtes seroient entièrement abattues.

Continuez donc, législateurs, d'occuper le poste auquel vous a élevé la confiance d'un peuple libre et souverain; investis de tous ses pouvoirs, achevez le grand œuvre de sa régénération, et qu'au bout de votre pénible, mais glorieuse carrière, il trouve le bonheur que vous lui préparez.

Ici, comme partout ailleurs, les prêtres ont abdiqué; et la dépouille de nos temples a augmenté le nombre des offrandes civiques: en un mot, la Raison triomphe; son flambeau nous éclaire, son arbre nous ombrage, et il n'existe d'autre culte dominateur que celui de la vertu.

GUYON (*présid.*), HIACINthe GUION (*vice-présid.*), SARROBERT, BERNARD (*secrétaires*).

11

La société populaire de Bazas, département du Bec-d'Ambès, exprime à la Convention son indignation contre les infames assassins qui ont osé attenter aux jours de Collot-d'Herbois et menacer ceux de Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bazas, s. d.] (2).

« Législateurs

Des mains parricides, ont dirigé des coups meurtriers, sur 2 mandataires d'un grand peuple, restaurateur de la morale publique; les barbares voulaient étouffer la liberté, pour élever sur son tombeau le trône du tiran empoisonneur. Nôtre indignation est à son comble, mais le génie qui veille sur nos destinées, à paralysé les mains de 2 vils assassins... nous jurons tous, par nôtre amour pour la République, de faire triompher la cause sacrée, et l'égalité ou, de mourir pour la défendre ».

THOMA, SERVIÈRE fils (*présid.*), DESCORN, BLANQUE (*secrét.*), J. ANGLADE, MOUCHIN, ARMAN, LADOS, DUPIOL, GALLISSÈRE, BIAUL fils (*arquebusié*), DARROMAN, GUIRAUD, G. DESCORN, SAUTEYRON, MOUËT, SERVIÈRES père, HERMAN, MUSSOTTE, PIERRON, BACQUERINE, AMAT, VIGNOLLES, LATAPY l'ainé, AMAT jeune, LATAPY, TARRIC, GREMER [et 16 signatures illisibles].

12

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris, font passer à la Convention l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département: le nombre en est porté à 7466.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (3).

(1) P.V., XL, 174.

(2) C 309, pl. 1204, p. 24.

(3) P.V., XL, 175.

[Commune de Paris, 7 mess. II. Etat des détenus au 6 mess.] (1).

Grande-Force	677
Petite-Force	304
Sainte Pélagie	216
Maison de repression	24
Madelonnettes	300
Montvrin	71
Abbaye	101
Bicêtre	974
A la Salpêtrière	389
Chambres d'arrêt, à la Mairie	60
Fermes	56
Luxembourg	870
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	539
Brunet rue de Buffon	38
Picpus, [ajout ms.], fauxbourg S. Antoine	206
Refectoire de l'abbaye	51
Caserne des P.P.	211
Les Angloises, rue Saint-Victor	153
Les Angloises, rue de Loursine	139
Caserne rue de Seve	134
Les Carnes rue de Vaugirard	349
Vincennes	367
Les Angloises, fauxbourg S. Antoine	86
Coignard à Picpus	59
Ecosseis, rue des fossés Saint-Victor	106
Saint-Lazare, fg St. Lazare	682
Maison Picquenot, rue de Bercy	35
Geoffroy, Folie Renaud	24
Belhomme, rue Charonne, n° 70	101
Bénédictins, angle rue Observ. ^{re}	114
TOTAL	7466

13

La société populaire de Xantes félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. « Grâces vous soient rendues, dit-elle... Gravez sur le bronze le décret mémorable que le génie de la liberté vient de proclamer, et que nos armes victorieuses aillent placer ces tables immortelles sur les débris des trônes déjà chancelans de tous les rois de l'Europe ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Xantes, 26 flor. II] (3).

« Législateurs

Tandis qu'au milieu des orages d'une grande révolution vous tracés d'une main hardie et sure le tableau merveilleux de la nature, tandis qu'au milieu des décombres de toutes les factions anéanties, nous voyons majestueusement s'élever les Colonnes inamovibles du temple de toutes les vertus, qu'il est beau sans doute de voir les mandataires fideles d'un peuple libre, consacrer avec solennité ce principe consolant qui fait germer avec chaleur dans le cœur de tout homme vertueux, lamour de la liberté, l'enthousiasme de son existence: ha! qu'ils sont coupables ces criminels propa-

(1) C 308, pl. 1196, p. 25. P.c.c. WICHTERICH.

(2) P.V., XL, 175.

(3) C 309, pl. 1204, p. 25.

gateurs qui, soufflant une doctrine empoisonnée, sement le désordre et l'anarchie morale dans des âmes timides, dans des cœurs encore trop faibles pour résister à l'impulsion dangereuse de ces faux philosophes; mais qu'ils apprennent enfin ces conspirateurs audacieux, que le système de l'athéisme est à jamais proscrit parmi nous; qu'ils aillent chés tous les tyrans de l'univers publier que la nation française vient de proclamer hautement l'existence de l'être Suprême, l'immortalité de l'âme; qu'ils aillent sonner l'alarme chés tous les rois étonnés de l'antiquité de nos principes, qu'ils aillent leur annoncer qu'un peuple devenu libre est un peuple vertueux.

Et vous législateurs, qui du sommet de la montagne sacrée, portés un regard d'inquiétude chés tous les peuples encore asservis, parcourés avec persévérance la carrière révolutionnaire que vous avez si glorieusement entamée; gravés sur le bronze le décret mémorable que le génie de la liberté vient de proclamer, grâces vous en soient rendues, et que vos armes déjà partout victorieuses aillent placer ces tables immortelles sur les débris des trônes déjà chancelants de tous les rois de l'Europe; que ces monstres d'autorité rentrent dans la poussière, et que leur mort prochaine expie tous les forfaits dont fût toujours souillée la carrière qu'ils avoient parcourue; tel est, législateurs, notre amour pour la liberté que nous ne croirons être heureux que lorsque nous saurons que tous les peuples de la terre auront comme nous recouvré tous les droits que la nature leur a donnés.

Salut en la République ».

MARCHANT, VANDERQUAND aîné, ARDOUÏN (*secret.*)
[et la signature du présid., illisible].

14

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Thomières, département de l'Hérault, annoncent à la Convention qu'ils ont découvert une grande quantité de meubles, effets, cuivres, boîtes en or et en argent, et autres objets précieux, que des parents d'émigrés avoient soustraits aux scellés; ils invitent la Convention à rester à son poste, et jurent de veiller aux intérêts de la République, et de faire exécuter ses lois.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

15

Les administrateurs et l'agent national du district de Rethel (2) témoignent la profonde indignation dont ils ont été saisis à la nouvelle de l'assassinat de Collot-d'Herbois et de Robespierre; ils jurent de verser tout leur sang pour la défense de la Représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XL, 175. B⁴, 10 mess. (1^{er} suppl.); *Ann. R.F.*, n° 212; *J. Fr.*, n° 644; *J. Sablier*, n° 1409.

(2) Ardennes.

(3) P.V., XL, 175.

[Rethel, s.d.] (1).

« Représentans

Vous avez mis les Vertus à l'ordre du jour, et les tyrans y ont mis toutes les scélératesses.

C'est par eux que les poisons se préparent et que les poignards s'aiguisent. Ils veulent achever de désoler la terre par les plus noirs attentats! O Crime! Ils veulent égorger les amis de l'humanité, les plus zélés défenseurs des droits et de la Liberté du Peuple! Mais L'Être Suprême qu'ils outragent et qui ne cesse de nous protéger, a détourné leurs coups homicides, et leurs infâmes projets ont encore une fois été déjoués.

Les administrateurs du District de Rethel viennent, avec toute la France, Témoigner à la Représentation nationale la profonde indignation dont ils ont été saisis à la nouvelle de l'assassinat de Collot d'Herbois et Robespierre, de cet autre Crime Sorti du Cerveau infernal du féroce Pitt... Ils viennent jurer de verser tout leur sang pour votre défense, pour le maintien de la liberté et l'entier anéantissement du Reste des Tyrans ».

WACELLIER (?), RAUDRAGU (?), POTHIER POUCKET,
Par l'administration MORMOT (?).

16

La société populaire de Vitrey, département de la Haute-Saône, voit avec plaisir le tranchant révolutionnaire levé, et la baïonnette en avant au pas de charge; elle desire de voir convertir le cuivre de la République en chaudières pour préparer le salpêtre, et en canons pour foudroyer ses ennemis; elle fait l'énumération des dons patriotiques qu'elle a faits depuis le 1^{er} ventôse; elle est prête à tout sacrifier, son sang même, pour le triomphe de la liberté; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des finances et domaines nationaux (2).

Les citoyens composant la société populaire de Vitrey, district de Jussey, département de la Haute-Saône, rappellent tous les sublimes travaux de la Convention nationale, l'en félicitent et ajoutent: Grâces vous soient rendues, législateurs, vous avez imprimé et vous dirigez le gouvernement révolutionnaire; vous avez mis à l'ordre du jour la probité, la vertu, la félicité publique; vous avez proclamé la morale universelle: le peuple français devra sa gloire et son bonheur à votre sagesse et à votre énergie.

Ils demandent que le cuivre de la République ne serve qu'à fondre des chaudières pour le salpêtre, et des canons pour foudroyer les tyrans; qu'il ne soit plus fait de petite mon-

(1) C 308, pl. 1196, p. 26.

(2) P.V., XL, 175; *C. Univ.*, n° 908; *J. Fr.*, n° 644; *Ann. R.F.*, n° 212; *J. Sablier*, n°s 1402, 1409 (« Vitry » dans cette gazette et dans quelques autres); *Mess. Soir*, n° 676.